

RADIATION D'ENTREPRISE

**Vérifiez la compétence de votre CFE
référent en fonction de votre implantation
géographique.**

Pour toute déclaration de cessation d'activité, le CFE reste votre interlocuteur privilégié et prend en charge l'information aux organismes sociaux et fiscaux.

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé en rendez-vous. Avec le « **Service +** » simplifiez-vous la vie pour 70 €.

ATTENTION : Vérifiez la compétence de votre CFE référent en fonction de votre implantation géographique.

Pour tout dépôt de dossier complet, le CFE est ouvert de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- [Imprimé P4 - Déclaration de radiation d'une entreprise - Personne physique](#)
- [Imprimé M2 - Déclaration de modification d'une entreprise - Personne morale](#)
- [Imprimé M4 - Déclaration de radiation d'une entreprise - Personne morale](#)

Liste des pièces à fournir pour modifier son entreprise



[Dissolution anticipée et clôture de liquidation - personne morale \(.pdf - 125.65 Ko\)](#)



[Radiation - personne physique / micro-entrepreneur \(.pdf - 92.4 Ko\)](#)